

Légende

- Périmètre opérationnel
- Limite zone B3 (PPRN)

Lots :

- Lots destinés à des maisons individuelles (1 logement par lot)
- Macrolot (6 logements maximum)
- Places de stationnement privées ouvertes sur voie
- Emplacements prévisionnels des coffrets techniques
- ▨ Zones d'implantations des constructions principales
- ▨ Zones d'implantations complémentaires possibles destinées uniquement au garage, obligatoirement en plain-pied
- ▨ Espaces plantés privés à préserver et entretenir ouverts sur voie (clôture en retrait de 1,00 mètre)
- ▨ Haies arbustives obligatoires à planter en accompagnement de la clôture sur voie
- ▨ Côtes de définition des zones d'implantation des constructions principales et des garages en zones d'implantation complémentaires
- • • • • Construction obligatoire en limite séparative

Espaces communs :

- ▨ Chaussée
- ▨ Trottoir
- ▨ Marquage au sol (résine ou autre)
- ▨ Côtes de définition des espaces publics et/ou communs à usage du public
- ▨ Places de stationnement "visiteurs"
- ▨ Place de stationnement "visiteurs" P.M.R.
- ▨ Arrêt "dépose minute" et "collecte" déchets
- ▨ Emplacement prévisionnel, au besoin, d'un poste de transformation, ou, espace vert
- ▨ Espaces verts communs
- ▨ Arbres à planter
- ▨ Portaux et portillons de contrôle d'accès déverrouillables (sécurité pompiers)

- Profil(s)
- Coupe(s)

PROVISOIRE

0 5 10 20 30